_____

Mme KARINE BRUNET-LANIEL
LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT (LRCR)

Mme KARINE BRUNET-LANIEL

Bien, bonjour, tout le monde. Alors, merci de nous recevoir, « nous » étant l'organisation des loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont. Alors, c'est ça, mon nom est Karine Brunet-Laniel, je suis la directrice générale au sein de l'organisation.

Et donc, c'est ça, notre organisation est présente dans l'est de Rosemont depuis plus de 65 ans. Alors, le projet Pie-IX–Vertières va transformer un secteur situé tout près de chez nous. C'est une transformation que nous accueillons avec beaucoup d'intérêt. Et vous avez reçu, je crois, notre mémoire précédemment.

Alors, aujourd'hui, j'aimerais surtout vous parler de ce que notre expérience auprès des citoyens peut apporter à votre réflexion. Donc, voilà. Parce que lorsqu'on planifie un nouveau quartier, il faut bien sûr penser au logement, aux espaces publics, aux équipements, mais aussi réfléchir à ce que les citoyens pourront réellement faire et aux conditions qui leur permettront d'en profiter.

Donc, c'est dans cette dimension de la planification que nous souhaitons mettre de l'avant aujourd'hui. Alors, j'ai préparé également une petite présentation que vous avez sous les yeux.

Donc, il y a deux raisons à notre présence ici. Tout d'abord, nous sommes voisins du projet. Les familles de l'est de Rosemont fréquentent déjà les commerces et les services de ce secteur, et demain, elles pourront aussi fréquenter les parcs et les équipements collectifs qui y seront aménagés.

Ensuite, depuis plus de 65 ans, notre organisme organise des activités sportives, culturelles et communautaires, des camps de jour, des activités parascolaires, tant dans les milieux opérés par la Ville, mais aussi dans les écoles primaires du quartier, à défaut d'avoir des accès aux infrastructures ou les équipements collectifs nécessaires dans Rosemont.

Donc, on accueille des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes aînées. Nous travaillons avec les écoles, comme je le parlais, la Ville et de nombreux autres partenaires.

À travers tout cela, on a appris ce que fait un lieu qui fonctionne bien pour les citoyens et ce qui facilite leur participation au niveau des aménagements dont ils ont besoin parfois, et ce qui les empêche de profiter de certaines installations. Donc, c'est vraiment dans une perspective qu'on parle d'équipements collectifs, qu'on veut apporter notre vision en matière de loisirs, finalement.

Donc, quand on parle d'équipements collectifs, pour nous, on pense souvent aux bâtiments, un gymnase, des salles, des espaces à aménager. Mais nous, on pense d'abord aux gens qui vont les fréquenter.

Imaginez un enfant qui découvre une activité et se fait des amis. Quelques années plus tard, il participe à un camp de jour. Adolescent, il peut devenir bénévole ou encore décrocher son premier emploi d'été comme animateur. Devenu adulte, il revient pour pratiquer un sport accompagné de ses propres enfants.

Et pour une personne aînée, son cours de mise en forme est parfois bien plus qu'un cours. C'est aussi un rendez-vous avec des gens qu'elle connaît, une raison de sortir et de rester active. C'est ça, la richesse d'un centre communautaire de loisirs. Il peut devenir un endroit familier où on revient, où on se reconnaît, où plusieurs générations se croisent.

Et c'est pour cette vie communautaire, qu'elle puisse se développer, il faut des lieux accessibles, adaptés et suffisamment disponibles pour accueillir ces activités.

Marie-Claire Pinet, s.o.

Donc, il y a quelques années, nous avons vécu très concrètement l'importance d'un tel lieu avec le Centre Alphonse-Desjardins que les LRCR ont quitté à la fin 2018. Selon notre inventaire, plus d'une quarantaine de groupes et d'initiatives avaient leurs activités, et il y avait toutes sortes d'activités qui étaient présentées, que ce soit des chorales, des cadets, des groupes d'entraide, des clubs de loisirs, des activités destinées aux personnes aînées.

Pour ces personnes, c'était un endroit connu où elles avaient leurs habitudes, où elles pouvaient retrouver d'autres gens. Quand le Centre n'a plus été accessible parce qu'il a été repris par la commission scolaire à l'époque, donc le Centre, on a perdu notre bâtiment et on a dû relocaliser les activités. Mais les citoyens ont perdu leur propre point de rassemblement.

Et encore aujourd'hui, par exemple, le camp de jour Alphonse-Desjardins, qui est un camp de jour municipal, doit régulièrement changer d'école selon les travaux ou l'accès aux locaux. Donc, pour des familles, ça veut dire vivre des changements constants et moins de prévisibilité en termes d'espace.

Donc, cette expérience nous a appris qu'un lieu collectif prend de la valeur avec le temps, et à travers les activités et les liens qui s'y développent. C'est pourquoi on planifie, oui, de nouveaux équipements, mais aussi, il faut penser à leur vocation à long terme et à la continuité des services qu'ils pourront accueillir.

Notre expérience nous a appris une chose importante : prévoir un équipement ne garantit pas qu'il pourra être réellement, qu'il va pouvoir réellement répondre aux besoins de la population. Un gymnase, peut être magnifique, mais s'il n'est pas disponible au moment où les familles peuvent venir, il ne répondra pas à leurs besoins.

Les personnes aînées recherchent souvent des activités en journée. Les jeunes et les familles ont besoin de plages horaires en soirée ou les fins de semaine. Les camps de jour, eux, ont besoin d'espace pendant l'été, du rangement, de l'installation adaptée et de temps pour préparer l'accueil des enfants.

Il faut aussi prévoir et penser à des éléments très pratiques : la capacité des salles, la présence de toilettes, les espaces de rangement, la sécurité et la possibilité d'accueillir différents types d'activités dans un même équipement collectif, par exemple.

On l'a encore vu à l'été 2026 où notre camp de jour, parce qu'encore là, je le parlais, on est dans les écoles, et on a perdu l'accès à une infrastructure vu qu'elle n'était pas disponible pour nos huit semaines de camp de jour, ce qui a fait en sorte que plusieurs enfants et familles se sont retrouvés sans service de camp, un service essentiel.

Donc, dans les documents qui accompagnent la consultation, la Ville reconnaît déjà un manque d'équipement collectif. Elle envisage notamment des espaces sportifs, culturels et communautaires. Nous accueillons cette orientation très favorablement, mais au-delà des types d'équipements prévus, nous croyons qu'il faut se poser certaines questions.

Quelles activités souhaite-t-on pouvoir y accueillir? Pour quel type de clientèle? Quel moment de la journée? Quel moment de l'année? Est-ce qu'un même lieu pourrait accueillir des activités sportives, des cours ou des personnes âgées, des groupes communautaires ou encore des camps de jour pendant l'été, par exemple? Et surtout, quelles seront les conditions qui permettront aux citoyens et aux organismes d'utiliser ces espaces?

Ces questions peuvent sembler très pratiques et un peu d'avance, mais elles ont une influence directe sur la conception des bâtiments.

LE PRÉSIDENT :

Il vous reste moins de deux minutes.

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Parfait. Bon, à ce moment-là, je vais enchaîner beaucoup plus rapidement. L'idée derrière tout ça, en fait, c'est qu'aujourd'hui, on a une belle occasion de réfléchir à la vie d'un quartier avant même qu'il soit construit.

Depuis plus de 65 ans, on voit que les loisirs, généralement, dans notre communauté, un centre communautaire de loisirs apporte beaucoup, que ce soit pour les jeunes, les familles, les adultes, les aînés, et qu'il y a vraiment une possibilité de réfléchir à ce qu'on aurait de besoin en termes d'équipement collectif, puis comment ça devrait être bâti, et de quelle façon les organisations, qui sont généralement des prestataires de services, peuvent être davantage *mis* à la contribution pour mieux planifier les besoins, de sorte à ce que quand le bâtiment est bâti, c'est sûr qu'après, ça peut être plus difficile de… si ce n'est pas pris en considération d'avance, les besoins, bien, à ce moment-là, il y a peut-être des services qu'on ne pourrait pas nécessairement offrir.

Je vous donne l'exemple du hockey Cosom. Si les centres de loisirs, on n’est pas consultés d'avance, bien, à ce moment-là, peut-être qu'il y a des subtilités dans l'offre de service ou des prérequis qui feraient en sorte que finalement, en bout de piste, on aurait construit quelque chose qui ne répondrait pas aux besoins réels des citoyens, par exemple.

Donc, ce qui fait que, je ne sais pas, bon, on construit, exemple, un gymnase, mais on utilise un matériau qui ne permet pas, finalement, la pratique du Cosom, bien, on n'est pas plus avancés, finalement.

Donc, l'idée derrière notre réflexion, c'est vraiment de mettre à profit cette expertise-là des organisations en général pour pouvoir bien planifier les besoins et les constructions. Donc, de toute façon, vous avez vraiment dans le mémoire l'ensemble de l'information et les recommandations de l'organisme.

LE PRÉSIDENT :

Effectivement, merci beaucoup. C'est à notre tour de vous poser des questions J'en ai une, je vais commencer. Dans la présentation de la Ville, on voit que dans les diagrammes, on nous présente la localisation d'éventuels équipements répartis sur le site en fonction de l'aménagement qui est proposé, qui est vraiment très embryonnaire.

Est-ce que vous appuyez le retour d'une espèce de centre multifonctionnel, multigénérationnel comme Alphonse-Desjardins, ou bien vous appuyez le principe du multisite ou d'activités dont vous avez parlé, mais qui seraient réparties sur un ensemble de sites dans le secteur?

J'essaie de voir si vous voulez encore retrouver un petit peu Alphonse-Desjardins ou vous voyez une autre, vous avez une autre vision de ce qui pourrait être prévu par la Ville? Par les intervenants du vieil arrondissement.

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Bien, je pense qu'il y a une distinction, peut-être, au niveau des vocations. Puis, je pense que deux types de vocations peuvent bien coexister, parce que tantôt, il va y avoir les besoins en loisirs, les besoins dits un peu plus communautaires et les besoins un peu plus sportifs ou même culturels. Tout ça peut s'harmoniser, puis peut être un multisite et répondre à une pluralité des besoins.

Donc, ce n'est pas nécessairement de retrouver ce qu'on avait au Centre Alphonse-Desjardins, mais c'est plutôt de dire que ce qu'on avait au Centre Alphonse-Desjardins, c'était une belle richesse de loisirs qui a été malheureusement perdue faute d'avoir une possibilité de pouvoir avoir un autre lieu pour relocaliser ces activités-là, donc de pouvoir avoir l'occasion de saisir ce projet-là et de pouvoir créer un équipement collectif avec une certaine forme de

polyvalence pour pouvoir offrir une *multicité* de services tant loisirs, sportifs, que culturels, que communautaires.

Bien, je pense que ça, ça peut être enrichissant pour l'ensemble d'un quartier. Puis, ce qui est beau dans la vocation d'un centre communautaire de loisirs, je pense, c'est que de la naissance à l'âge d'or, tous ces gens-là peuvent y graviter, là. Donc, ça fait vivre une certaine vitalité dans le milieu et ça contribue à l'animation, à créer un sentiment d'appartenance.

Donc, ça, je pense qu'au-delà de l'équipement collectif, de remettre de l'avant la vocation d'un centre communautaire de loisirs et la richesse que ça pourrait être de le nommer concrètement, au lieu de dire plutôt un équipement collectif, mais de peut-être prioriser cet angle-là, je pense que ça pourrait être intéressant.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

LA COMMISSAIRE :

J'ai eu l'occasion de lire votre mémoire que vous avez déposé...

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

… et vous revenez sur un élément qui était présenté dans la vision le 14 octobre, c'était l'intégration possible des équipements collectifs dans des bâtiments mixtes, donc plusieurs vocations dans le même bâtiment.

Dans votre mémoire, vous affirmez que cette approche peut contribuer à créer des milieux animés et bien utilisés, mais à condition que les usages soient définis avant la conception des locaux. Et plus loin, vous énoncez à ce sujet que la concertation dès l'étape de définition des fonctions constitue un levier concret pour concevoir des lieux bien adaptés.

Quels sont les acteurs qui devraient prendre part à cette concertation-là?

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Bien, déjà d'emblée, le projet, je pense, puis là, peut-être que c'est ma compréhension, mais je pense qu'on parle des organisations, beaucoup, qui sont ciblées de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Villeray, Parc-Extension, Saint-Michel, mais aussi, je pense que les acteurs de Rosemont, d'être intégrés dans cette réflexion-là, ça pourrait être intéressant.

Après, bien, c'est une pluralité des organisations communautaires, tant des organisations qui ont une mission en sécurité alimentaire qu'un centre communautaire de loisirs comme nous ou d'autres qui sont plus dans Villeray ou dans Saint-Léonard.

Ça peut être aussi les organismes sportifs, puis notamment la Ville qui dessert en régie tout ce qui est l'offre de services culturels, par exemple.

Donc, je ne sais pas, là, de quelle façon ça pourrait prendre, mais c'est d'avoir l'occasion de pouvoir, au moment opportun, de pouvoir s'exprimer sur, justement, les besoins puis la vocation de, justement, d'un établissement, puis quelles seront les conditions gagnantes pour pouvoir offrir une activité.

Je reviens à l'exemple du hockey Cosom. Si on crée un gymnase. et que là, on dit : « Bien, ça, c'est fait », puis « OK, mais c'est quoi les activités qui vont être pratiquées en gymnase? » Si on a besoin d'ancrages, est-ce que ça va être du basketball? Est-ce que ça va être du volleyball? Est-ce que ça va être du pickleball, du tennis?

Tout ça, il faut que ça soit réfléchi selon ce qu'on veut en faire, parce que dans la conception de l'utilisation, bien, c'est quoi l'espace de rangement qui va être requis? C'est quoi les ancrages ou le type de matériel qui va être utilisé? Ça va avoir une incidence sur la possibilité de rendre un service qui va répondre aux besoins des citoyens en fonction de comment on va avoir réfléchi.

Je vous donne un exemple très, très concret. Dans Rosemont–La Petite-Patrie, en ce moment, on a peut-être 19 écoles primaires dans lesquelles on a des accès, nous, pour pouvoir offrir nos activités, et dans aucun de ces gymnases-là ou pratiquement on peut ne plus assurer le Cosom, parce que le type de plancher qui est utilisé, bien, malheureusement, ça crée une désuétude et on nous interdit l'accès.

Donc, ultimement, moi, je me dis que si on voit ce type de projet là aujourd'hui, puis que déjà, on anticipe qu'il y a un besoin, par exemple, pour le hockey Cosom, puis qu'on prévoit de construire avec un matériel qui va pouvoir permettre cette pratique-là, bien, ça va non seulement répondre à un besoin, mais en même temps pouvoir être bien réfléchi d'avance.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup. On a tous lu votre mémoire, puis merci pour ce travail-là, ça nous a permis de nous préparer. Puis moi, j'ai envie de revenir un petit peu sur, bon, le Centre Alphonse-Desjardins, on est conscients de cette saga-là.

Je suis curieux de savoir : est-ce qu'il y a des activités ou des groupes qui demeurent orphelins sept, huit ans plus tard, puis qui, selon vous, pourraient, ces activités ou ces groupes-là pourraient bénéficier d'espaces potentiellement dans le projet Pie-IX–Vertières?

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

C'est une bonne question. Je ne suis pas en contact avec tous les groupes qui ont perdu des locaux. Certains d'entre eux, par exemple, au niveau du scrabble, la philatélie, les collectionneurs d'autos, par exemple, je sais que c'était des groupes qui avaient eu beaucoup de mal à se relocaliser, justement par des soucis de manque d'espace, de rangement ou que les plages horaires ne convenaient pas.

Donc, à ma connaissance, je ne pourrais pas vous dire exactement le nombre de groupes qui a dû dissoudre ses activités, mais je peux vous dire qu'il y en a plusieurs d'entre eux qui n'ont pas pu relocaliser.

Puis, à un moment donné aussi, c'est de ne pas savoir, tu fréquentes un lieu pendant 40 ans, ne pas savoir où est-ce que tu t'en vas. Il y a une certaine résignation, puis peut-être un essoufflement aussi. Donc, certains groupes qui ont tout simplement cessé leurs activités.

Ça, c'est quelque chose qu'on a repris, mais que malheureusement, ça n'a pas continué, les initiatives.

LE COMMISSAIRE :

Donc, il n'y a pas nécessairement un groupe ou une activité qui est en attente présentement d'un site, d'un lieu? C'est ce que je comprends, là?

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Bien, c'est qu'en fait, les gens sont *malheureu*… comme je vous dis, ont été résignés par cette perte-là. Donc, ultimement, puis n'ayant pas beaucoup d'espace dans Rosemont pour pouvoir construire des initiatives, ce n'est pas demain qu'on va voir sortir de terre un bâtiment.

Donc, je pense que soit que les initiatives ont été dissoutes, soit qu'ils se sont réorganisés à ce moment-là.

Mais certainement que je suis certaine que si on avait l'occasion d'offrir ces espaces-là, il y aurait beaucoup d'organisations qui lèveraient la main avec grand plaisir pour pouvoir réaliser ces offres de services là.

LE COMMISSAIRE :

OK.

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LA COMMISSAIRE :

Votre organisme œuvre dans Rosemont. La vision présentée, c'est sur des terrains qui sont situés dans Saint-Léonard et en partie à Saint-Michel. S'il y a des équipements collectifs intégrés comme c'est souhaité dans le projet lorsque le terrain va se transformer, comment vous envisagez? Est-ce que vous avez déjà des expériences de mutualisation d'équipements, par exemple, avec Saint-Léonard ou Saint-Michel? Est-ce que vous avez ça comme expérience?

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Bien, en fait, madame Tessier, c'est une excellente question puis, bon, j'ai manqué de temps pour présenter un petit peu toute la vision que j'avais. Disons qu'après 65 ans d'être ancrés dans un quartier, on a beaucoup d'expérience et beaucoup de vécu.

Donc, en fait, ce que j'aimerais dire par rapport à ça, au niveau de la mutualisation, certainement, c'est sûr qu'il va y avoir une augmentation de la population, donc forcément, il va y avoir des besoins émergents. Je nomme, par exemple, les camps de jour. Nous, actuellement, on accueille 1 000 jeunes répartis dans trois écoles primaires du quartier de Rosemont.

Mais forcément, si on crée des logements, bien, il va y avoir des besoins de scolarisation tantôt, mais aussi d'accueillir en saison estivale des jeunes de 5 à 12 ans, parce qu'on se rappellera que les camps de jour, c'est les seuls services de garde publique ouverts en saison estivale. Donc, ça a un grand enjeu sur l'économie pour les familles, la conciliation travail-famille.

Donc, après, en ce qui concerne la mutualisation, pas spécifiquement avec Saint-Léonard et Villeray. Par contre, on est un bel exemple dans lequel, n'ayant pas de bâtiment qui nous permet la pratique, on utilise énormément les écoles primaires du quartier pour offrir le parascolaire, le camp de jour, les activités de loisirs.

En collaboration avec l'arrondissement, on loue actuellement des espaces au Centre ÉPIC pour pouvoir offrir des activités à la piscine, par exemple. On travaille avec le communautaire sur des espaces, par exemple, l'espace 40e/Beaubien, qui est un espace locatif commercial qui a été converti en espace pour les citoyens afin d'investir.

Donc, ultimement, on a plein d'exemples qui ont favorisé la mutualisation des espaces, puis dans le but d'offrir des services à la population, faute d'avoir cet équipement collectif là.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Il nous reste deux minutes. Avez-vous d'autres commentaires?

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Non, merci de votre écoute. C'est une formidable opportunité de pouvoir exprimer le tout, puis on va être là pour pouvoir poursuivre les échanges si l'occasion…

LE PRÉSIDENT :

C'est nous qui vous remercions. Merci d'être venue aujourd'hui.

Mme KARINE BRUNET-LANIEL :

Merci. Merci.

LE PRÉSIDENT :

On voudrait appeler le prochain participant, monsieur Gilbert Harvey, s'il vous plaît.